



Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Fermé le samedi.
Horaires d'ouverture de la Guilthèque : du mardi au vendredi de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 13 h.



Agenda

Jeudi 2 juillet

De 9 h à 10 h 30 et de 14 h à 15 h 30 - Epicerie sociale
 A partir de 14 h - Place de la Libération - Marché

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA MAIRIE DE GUILERS

- ♦ Afin de limiter les flux en mairie, avant de vous déplacer merci de privilégier les démarches par téléphone au 02 98 37 37 37, par mail ville@mairie-guilers.fr ou via les démarches dématérialisées. Le port du masque est recommandé. Du gel hydro-alcoolique est à disposition.
- ♦ Les services **urbanisme, état-civil, scolaire, C.C.A.S.** et le **relais Petite Enfance** sont disponibles uniquement sur rendez-vous.
- ♦ Les dépôts de dossier papier se font dans la boîte aux lettres de la Mairie (pignon nord, à droite. Durant les travaux, l'accès de fait par l'arrière du bâtiment).

www.mairie-guilers.fr

Vendredi 26 juin 2020
n° 2162

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
 nouvelles@mairie-guilers.fr

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,
 reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

PERMANENCE DES ÉLUS (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)
 Samedi matin de 10 h à 12 h en mairie

Maire et adjoints
 Prendre rendez-vous le vendredi avant midi au 02 98 37 37 37.

Etat civil

Naissance :

MOISON Maël – 4, allée Saint Valentin

Décès :

OLLIVIER Denise – 31, rue Louise de Kéroual (100 ans)

Numéros utiles

- Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17)
- SAMU : 15 / Pompiers : 18
- Eau du Ponant : 02 29 00 78 78
- Taxi Guilers Enzo : 06 81 14 18 19
- Taxi Petton : 06 17 36 47 39



Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du 27 juin faire le 15.

Infirmières / Sage-femme / Médecins

Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.
 Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob (Guillou), Mme Ulliac, Mme Paul, Mme Cabon : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.
 Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, Mme Morlier (sage-femme) : 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

Médecins généralistes :

M. AUGUSTIN : 40 Ter rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08 Cabinet médical : 5 rue St Valentin 02 98 07 54 20

Permanences

Assistante sociale : permanence téléphonique au 02 98 47 08 09.
Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.
Puéricultrice : permanences les lundis de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.
ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

Trier vos déchets devient plus simple !



A partir du 1^{er} juillet, la poubelle ou le conteneur de tri (jaune) accueillera tous vos emballages et papiers sans exception. En plus des produits recyclables habituels (les papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique, boîtes et canettes en métal), tous les emballages en plastique et polystyrène seront désormais à trier : pots de yaourt, barquettes de beurre ou de viande, films, blisters et sacs en plastique, pots de crème cosmétique, tubes de dentifrice ou encore boîtes de poudre chocolatée... Ainsi que les petits déchets avec aluminium : capsules de café, couvercles et autres capsules, opercules, plaquettes de médicaments vides, gourdes de compote...

Quatre français sur cinq ont encore un doute sur ce qu'il faut mettre ou non dans la poubelle de tri. Désormais, il suffit de retenir ces trois règles d'or :

- 1 - C'est un emballage ? Déposez-le dans la poubelle de tri !
- 2 - Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 - Déposez vos emballages en vrac sans les imbriquer dans le bac poubelle ou le conteneur collectif (pas dans des sacs).

Pour contribuer à la réussite de ce projet et éviter de perturber le travail des agents du centre de tri, il est strictement interdit de mettre des emballages en verre et des ordures ménagères dans les poubelles ou conteneurs de tri. Par ailleurs, les couches, les coton-tiges, les cotons démaquillants, les lingettes et autres produits hygiéniques, ainsi que les sacs aspirateur ou la litière organique sont à mettre dans des sacs à ordures ménagères bien fermés.

Pour accompagner les habitants, un courrier et un mémo tri seront envoyés début juillet à tous les foyers de la métropole. Plus d'informations : www.brest.fr / 02 98 33 50 50

La mairie vous informe

Broyage de déchets verts

Le broyage des déchets verts sur la plateforme de Kérébars commencera le **lundi 29 juin**. Les opérations se termineront le mardi à midi. Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage. L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.



Frelons asiatiques

Contrairement au nid primaire qui peut être détruit par écrasement en fin de journée, la destruction des nids secondaires présente un risque. La destruction du nid doit être exécutée par un professionnel.

Toute découverte d'un nid doit faire l'objet d'un signalement en mairie pour que celle-ci fasse intervenir un prestataire agréé. Pour tous renseignements et signalements, merci de contacter la mairie au 02 98 37 37 37.

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 26 juillet, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



C.C.A.S.

Épicerie sociale

L'épicerie sociale sera ouverte le **jeudi 2 juillet** de 9 h à 10 h 30 de 14 h à 15 h 30 .



Collecte de l'épicerie sociale

Le week-end dernier, les élus, bénévoles et bénéficiaires de l'épicerie sociale ont répondu présents pour l'organisation de la collecte dans les 3 magasins de la commune (Leclerc, Aldi, Carrefour Express). Les marchandises ainsi collectées permettront de proposer des produits diversifiés aux personnes se rendant à l'épicerie.



Le C.C.A.S. de Guilers tient à remercier particulièrement les bénévoles qui répondent toujours présents pour l'aider dans ses actions. Sans oublier les donateurs qui ont généreusement participé à la réussite de ces journées en offrant **935 kg** de marchandises et de nombreux produits d'hygiène et d'entretien.

Plan canicule



Comme chaque année, la ville de Guilers se mobilise pour prévenir les conséquences d'une éventuelle canicule. Face aux fortes chaleurs, il est important de faire attention aux personnes âgées et/ou isolées ainsi qu'aux enfants, car ce sont eux les plus vulnérables.

Pour rappel, le plan canicule s'étend du **1^{er} juin au 15 septembre 2020**. La mobilisation comporte 4 niveaux pour lesquels diverses opérations et moyens sont engagés : niveau 1 veille saisonnière ; niveau 2 avertissement chaleur ; niveau 3 alerte canicule ; niveau 4 mobilisation maximale.

Pour être inscrites sur le registre des personnes vulnérables, les personnes doivent répondre aux critères suivants : résider à leur domicile et être âgées de plus de 65 ans, ou être âgées de plus de 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'AAH, l'ACTP, titulaires d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité.

Les fiches d'inscriptions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site de la ville, renseignements complémentaires au 02 98 37 37 05.

En cas de déclenchement du niveau 3 par le Préfet, le C.C.A.S. contactera par téléphone et/ou visitera les personnes inscrites afin de s'assurer qu'elles ne sont pas en danger ; mais aussi pour leur apporter conseil en situation de forte chaleur.

Education / Enfance / Jeunesse

Menus de la cantine du 29 juin au 3 juillet

Lundi	Mardi
Allumette au fromage Omelette du chef Brocolis et champignons vapeur Pomme * Fromage blanc sucré	Pain * Melon Blanquette de poulet façon grand-mère Riz pilaf Eclair au chocolat
Jeudi	Vendredi
Salade au montboissié (salade, maïs, montboissié rouge) Saumon sauce au beurre blanc Pommes de terre Pêche	Tomates* à la mozzarella Cannellonis Salade verte* Glace
* : bio / AOC : Appellation d'Origine Contrôlée / VOF : Viande d'Origine France / BBC : Bleu Blanc Cœur	

Urbanisme / Voirie

Déclarations préalables de travaux :

- MARZIOU Nicolle, 15 rue Pasteur, véranda
- LALANDE Christophe, 175 rue Florence Arthaud, abri de jardin
- ELY Caroline, 1 ter rue Charles de Gaulle, ravalement
- MACE Paul, 155 rue de Kerzespes, portail
- LE VERN Thomas, 177 rue Florence Arthaud, abri de jardin
- PRIMEL Françoise, 3 rue Guy Ropartz, abri de jardin
- BARBOT Stéphane, 85 rue de Kerzespes, clôture
- LABROT Jeanne, 5 rue Clément Ader, abri de jardin



Demande de permis de démolir :

- RIBAN Anthony, 35 rue Général Leclerc, démolition garage

Travaux



Parvis de la Mairie

Les travaux de rénovation et d'embellissement du parvis ont débuté le **lundi 25 mai**. Le stationnement sur le parvis de la mairie est interdit jusqu'au 31 juillet inclus. La circulation dans les deux sens est maintenue rue Charles de Gaulle.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Vie associative

Centre socioculturel L'Agora

Dans cette période de déconfinement, le centre socioculturel vous propose des accueils physiques sur rendez-vous au 02 98 07 55 35 ou par mail accueil@guilers.org avec un membre de l'équipe salariée du centre.

La ludothèque Yakajouer propose désormais un drive : Yakadrivier. Consultation des jeux et réservation via le site internet de L'Agora / ludothèque / yakadrivier.

En dehors de ces rendez-vous, le centre reste fermé.

Contact : 02 98 07 55 35, agora@guilers.org, <http://www.guilers.org>

Ecole de Musique et Danse de Guilers

JOURNEE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020-21 :
samedi 27 juin, 9 h - 13 h, salle Manon des Sources, Guilers.

Venir avec son dossier d'inscription pré-rempli, disponible sur le site web de l'école www.emdg-guilers.org ou en dépôt à l'accueil associatif de la mairie de Guilers, un masque, stylo, dans le respect des gestes barrières.

L'EMDG, c'est plus de 16 instruments enseignés, des groupes de musique de différentes esthétiques accessibles dès 3 ans de pratique, un cursus complet axé sur le Parcours Global d'Etudes en musique et en danse (Hip hop, modern jazz, classique), des cours d'éveil dès 4 ans.

Nouveautés 2020-21 :

- Parcours éveil corporel et musical en 2 ans, dès 4 ans. Un éveil artistique corporel, chorégraphique et musical pour les enfants, avec deux enseignantes musique et danse.

- Danse Charleston ados adultes.

Le charleston se danse en solo, en duo ou en groupe, sur les rythmes endiablés du hot jazz. Cours tous les mercredis à 20 h.

Toutes les infos et tarifs sur www.emdg-guilers.org / emdg29@gmail.com

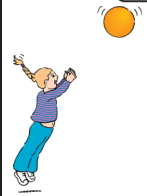


Les Flamboyants

L'accueil de Loisirs est ouvert tout l'été. Nous accueillons les enfants de 3 à 13 ans, des groupes d'âge sont mis en place 3/4 ans, 5/6 ans, 6/8 ans et 9/13 ans. De nombreuses activités, sorties, balades, rencontres et découvertes, jeux et grands jeux, danses, parcours, des stages à thème sont proposés tout le mois de juillet.

Chaque semaine, nous aborderons un thème différent « Parcs et jardins à pied, en roller, à vélo » « Découverte du bord de mer » « Quand on arrive en ville » « Promenons-nous dans les bois » et chaque vendredi nous organiserons une journée spéciale. Dès le **vendredi 10 juillet**, ce sera la journée des super-héros, n'oubliez-pas votre tenue !

Les enfants doivent être inscrits à l'avance. Merci de votre compréhension. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



Sport

Saint-Renan Guilers Handball

Les permanences licences ont lieu les mardis et jeudis de 18 h à 19 h 30, le mardi à Guilers (Gymnase Louis Ballard) et jeudi à Saint-Renan (Gymnase Kerzouar). Toutes les infos sont disponibles sur notre site internet www.srghb.fr.



Bleuets de Guilers

Les inscriptions pour la saison 2020-2021 sont ouvertes. Nous accueillons les joueuses et joueurs dès l'âge de 5 ans. Pour plus d'informations, merci de contacter notre secrétaire Estelle Léger au 06 69 47 30 05, ou par mail à bleuetssecretariat@gmail.com.

2 séances d'inscriptions auront lieu les **samedis 27/06 et 04/07** de 10 h à 12 h au gymnase Kerdrel.



ASG

Inscriptions pour la saison 2020-2021

Les inscriptions pour la saison 2020-2021 sont ouvertes. Pensez à vous inscrire en suivant la procédure transmise par mail.

Pour les nouveaux joueurs, vous trouverez les informations sur le site du club www.asguilers.fr



Commerces ouverts

Liste non-exhaustive des changements spécifiques



Boulangerie Yannou : retour aux horaires habituels : 6 h 30 - 12 h 45 / 15 h - 19 h du lundi au samedi (fermé le jeudi) et 7 h - 12 h 45 le dimanche.

Boulangerie Les Délices de Guilers : nouveaux horaires : 7 h - 13 h 30 / 15 h - 19 h du lundi au samedi et 7 h - 13 h le dimanche. Nouvelle page Facebook : fb.me/boulangerielesdelicesdeguilers

Boulangerie Le Fromentier : 6 h 30 - 13 h et 15 h - 19 h, du mardi au dimanche matin.

Les Ateliers Blé Noir : ouvert, service à table et en terrasse, plats à emporter, cours de crêpes.

Alibaba Kebab : ouvert.

Lucky Pizza : vente à emporter et livraison, 18 h - 21 h le mardi, mercredi et jeudi, 18 h - 22 h le vendredi, samedi et dimanche.

Carrefour Express : retour aux horaires habituels : du lundi au samedi de 8 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 13 h.



Les Vergers du Ponant : ouvert.

Le Flash : ouvert du lundi au samedi de 7 h à 20 h, le dimanche 8 h 30 à 12 h 30.

Team bar : réouverture aux horaires habituels.

Vision Plus : ouvert le mardi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 18 h. Fermé le lundi et le mercredi. Accueil casse lunettes et petits achats sans rendez-vous tous les matins. Accueil, renouvellement lunettes, lentilles ou examen de vue sur rendez-vous tous les après-midi.



Bosser Optic : sur rendez-vous uniquement. Possibilité de prise de rendez-vous en ligne sur www.bosser-optic.fr ou par téléphone au 02 98 07 42 92.

Pierres de Bretagne immobilier : reprise du service aux horaires habituels.

Auto-écoles Accès Conduite et Kermorgant auto-école : horaires habituels.

Salon Nancy B : réouverture du salon de coiffure tout en respectant les gestes barrières imposés par l'état. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 98 07 65 89. Le port du masque est obligatoire.



La Boîte à Tifs : prise de RDV par téléphone au 02 98 07 58 22. Le port d'un masque est demandé.

Alizé Coiffure : prise de RDV par téléphone au 02 98 07 63 94.

Le p'tit salon de Caroline : prise de RDV par téléphone au 02 98 07 57 93.

Sib'HAIR Barber Shop : ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h, le samedi de 9 h 30 à 16 h. Fermé le mercredi.

Institut à l'Essentiel : prise de RDV par téléphone au 02 98 31 02 93. Hésitez pas à laisser un message. Les bons cadeaux qui avaient une limite de validité au 25 mars seront prolongés jusqu'au 31 octobre 2020.

Histoire de fleurs : horaires habituels : 9 h à 12 h et 14 h à 19 h du lundi au jeudi, 9 h à 12 h et 14 h à 19 h 30 du vendredi au samedi et de 9 h à 12 h 30 le dimanche.



Les Serres du Guenez : horaires habituels.

Pressing des Bleuets : promotion - 20% sur le lavage des couettes, du 12 mai au 30 juin. Réouverture aux horaires habituels : 8 h 15 - 12 h 15 / 13 h 30 - 19 h du mardi au samedi.

Envie d'une kouaf (toilette à domicile) : contact : 06 60 58 10 81

Styl'Canin : reprise aux horaires habituels.

Pharmacies

Pharmacie Centrale, Centre commercial Leclerc, route de Saint Renan 02 98 07 63 03

Pharmacie de la Libération, 17 place de la Libération 02 98 07 54 65

Pharmacie Thomas, 32 Bis rue Charles de Gaulle 02 98 07 44 37



Samedi 27 juin : messe à Guilers et Locmaria à 18 h .
Les places sont matérialisées à 1m30. Capacité 130 personnes. Port du masque obligatoire. Gel à l'entrée et à la sortie.

Dimanche 28 juin : messe à Plouzané à 10 h 30.

Le jeudi matin la messe est à 9 h 15.

L'église est ouverte lundi-mardi et jeudi-vendredi de 10 h à 14 h.

La maison paroissiale est ouverte le mercredi et le samedi de 10 h à 11 h. En dehors de ces heures, laissez un message au 02 98 07 63 60.

Trouvé / perdus

Perdus : clé de voiture, poupée.

Trouvé : clé.

S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.

Marathon Bleu

Le **25 avril 2021**, le Marathon Bleu traversera le Pays d'Iroise pour sa première édition. Pour devenir bénévole, envoyez un mail à l'adresse suivante : marathonbleu29@gmail.com.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020

1- Information au Conseil Municipal sur les arrêtés de délégation aux Adjointes au Maire et aux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal a été informé des délégations de fonction et de signature que le Maire a accordé dans le cadre des dispositions prévues par les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci sont les suivantes : Mme. Anne CARRO, première adjointe déléguée aux affaires sociales, logement, insertion, emploi et personnes en situation de handicap ; M. Michel CADOUR deuxième adjoint délégué aux finances, grands travaux, administration générale, personnel, activités économiques ; Mme Agathe ARZUR, troisième adjointe déléguée à l'Urbanisme et voirie ; M. Thierry COLAS, quatrième adjoint délégué à la culture, animation, communication et au protocole ; Mme Isabelle Nedelec, cinquième adjointe déléguée à l'éducation, enfance, jeunesse ; M. Matthieu SEITE, sixième adjoint délégué à la vie associative et sportive ; Mme Anne-Sophie MORVAN, septième adjointe déléguée au cadre de vie, environnement et développement durable ; M. Gilbert QUENTEL, huitième adjoint délégué aux travaux et à la sécurité, M. Pierre EVEN, conseiller délégué à l'emploi, l'insertion et personnes en situation de handicap ; M. Alain CUEFF, conseiller délégué à la voirie ; M. Antoine HAUDOIRE, conseiller délégué aux événements et manifestations culturelles.

2- Indemnités du Maire et des Adjointes : fixation du montant de l'enveloppe et fixation des taux :

Le Conseil Municipal a validé par 22 voix pour et 7 abstentions, le montant de l'enveloppe globale et la proposition de répartition proposés concernant l'indemnisation des adjointes et des conseillers municipaux délégués conformément au code général des collectivités territoriales et ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123-23.

3- Commissions municipales

Le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121-22 du code Général des Collectivités Territoriales a adopté à l'unanimité le tableau des commissions municipales qui lui a été présenté.

4- Détermination du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le Maire, Président de droit, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour une durée identique au mandat municipal. Le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé par délibération du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à 17 le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. parmi lesquels figureront, outre le Maire, Président, 8 représentants du Conseil Municipal.

5- Election des membres du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de présenter une liste unique et à l'unanimité, de procéder au vote à main levée comme le prévoit l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité : Mme Anne CARRO, M. Pierre EVEN, Mme Marie-Françoise KERGLONOU, Mme Bénédicte ROLLET, Mme Nelly GALAIS, M. Michel RICHARD, Mme Denise PHELEP, Mme Sylvie RAVAILLEAU. Suppléants : Mme Anne-Sophie MORVAN, Mme Céline KERANGUEVEN, M. Jean-Philippe SOURIMENT.

6- Election des membres de la commission d'Appel d'Offres

Vu les articles L1411-2 et L1411-5 du C.G.T.C., il convient, à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. La composition de la commission est de 5 membres titulaires et de 5 membres délégués. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de présenter une liste unique. Le résultat du vote à main levée à l'unanimité est le suivant : Membres titulaires : M. Michel CADOUR, M. Gilbert QUENTEL, Mme Marie-Françoise KERGLONOU, Mme Catherine MERCEUR, M. Bruno SIMON, Membres suppléants : Mme Stéphanie POTÉREAU, M. Olivier YVEN, M. Jean-Jacques CADALEN, Mme Bénédicte ROLLET, M. Gwénaél KERJEAN.

7- Commission relative aux délégations de service public et de concession

Une commission relative aux délégations de service public est créée lorsque la commune confie la gestion d'un service public à un délégataire public ou privé. La composition de la commission comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT). Le Conseil Municipal peut autoriser expressément la commission d'appel d'offres prévue pour les marchés publics à se substituer à la commission de délégation de service public. Le Conseil Municipal a autorisé la commission d'appel d'offres à tenir lieu de commission relative aux délégations de service public, et ce pour la durée du mandat municipal.

8- Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique et de Danse

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique et de Danse est composé d'un collège de 9 membres adhérents (6 issus de la section « musique » et 3 issus de la section « danse ») et pour la commune de 3 représentants du Conseil Municipal membres de droit. *Le Conseil Municipal a par 22 voix pour et 7 abstentions, a désigné M. Thierry COLAS, Mme Sophie GUIAVARCH, M. Antoine HAUDOIRE comme représentants.*